

Caderousse Les problématiques de l'assainissement non collectif

Le maire caderoussien, Christophe Reynier-Duval, a rencontré le sénateur, Jean-Baptiste Blanc, et José Bouchon, président de l'Adic. Au cœur des débats : les problèmes de l'assainissement non collectif et la recherche de solutions.

Par Guy ROUYEYROL - 19 nov. 2022 à 19:41 - Temps de lecture : 2 min

| Vu 212 fois



Le maire, Christophe Reynier-Duval, en mairie avec le sénateur, Jean-Baptiste Blanc, et José Bouchon, président de l'ADIC (Association de défense des intérêts caderoussiens), se sont réunis pour une séance de travail concernant les problématiques d'assainissement non collectif. Photo Le DL /G.R.

Afin de trouver une solution acceptable par tous pour mettre un terme définitif aux problèmes d'assainissement non collectif, le maire, Christophe Reynier-Duval, a reçu en mairie le jeudi 17 novembre le sénateur, Jean-Baptiste Blanc, en présence de José Bouchon, président de l'Adic (Association de Défense des Intérêts Caderoussiens). « À ce jour, les 300 foyers sur le territoire de Caderousse, qui n'ont jamais été contrôlés, reçoivent des lettres pour que soit réalisé chez eux des contrôles de conformité », indique le maire en évoquant cette procédure légale, qui aurait dû être pratiquée depuis 2012. « À cette date-là, mon prédécesseur a contacté le Syndicat Intercommunal Eaux Région Rhône Ventoux qui a compétence sur la commune en matière d'assainissement non collectif afin qu'il n'y ait aucun contrôle sur la commune alors que le tarif était de 110 € et non des 198 € actuels et surtout que des subventions existaient pour aider les propriétaires à se mettre en conformité avec la législation en vigueur ».

Les coûts engendrés oscillent entre 6 000 € et 15 000 €

Jusqu'en 2017, des aides conséquentes et des prêts à taux zéro étaient accordés, sur le plan national, pour les mises en conformité dont les coûts engendrés peuvent généralement osciller

entre 6 000 € à 15 000 €. « Alors qu'il y a un risque juridique, que peut-on faire dans le cadre de la Loi, afin d'accompagner les propriétaires ? », a interrogé le premier magistrat à l'adresse du Sénateur de Vaucluse. Si la demande de transfert de la compétence à la Communauté de Communes du pays réuni d'Orange (CCPRO) n'est pas la première solution envisagée, le sénateur s'est engagé à étudier le sujet en détail et à se rapprocher du Syndicat et le Préfet, plaidant la faute du prédécesseur, pour que sans faire de jurisprudence, des aides ponctuelles puissent être accordées ainsi que des subventions.

Au terme de la réunion de travail, maire et sénateur ont pris les décisions d'étudier toutes les solutions et, dans un premier temps, de prendre rendez-vous avec Jérôme Bouletin, président du Syndicat Rhône Ventoux ; et de proposer de relancer des courriers en précisant les points sur les contrôles à effectuer et en souhaitant que les propriétaires acceptent les contrôles.

Après ces derniers, le délai de quatre ans pour réaliser les travaux de mise en conformité sera mis à profit par les élus pour trouver des financements.